



Indemnisation corporel

Par **Ad07**, le **02/12/2019** à **23:21**

Bonjour pourriez vous me dire si mes demandes sont légitimes et bien chiffré ou si je dois réduire mes demande merci

- DFP : Concernant ce poste l'AIPP a été fixé à 3%, vous proposez 1195€ du point or il s'avère que le barème indicatif IPP droit commun précise pour une personne de 35 an avec un taux compris entre 1 et 5% une valeur à 1610€ du point, soit un total de 4830€ pour l'indemnisation du DFP.

- Souffrances Endurées 2.5/7 : Bien qu'aucun barème ne régit la valeur du point de « souffrances endurées », il semblerait que la tendance actuelle pour ce préjudice se situe aux alentours de 3800/4000. Cependant et dans le cadre d'un arrangement amiable une somme de 3500€ saurait être acceptée.

- GTP Classe 1 et 2 : Sachant que la Gêne temporaire totale est évaluée au minimum à 25€ par jour, il conviendra dès lors d'allouer les sommes décrites ci-dessous.

- GTP classe 2 (25%) : 16 jours soit $16 * 6.25 = 100€$
- GTP classe 1 (10%) : 304 jours soit $304 * 2.5 = 760€$

- .
- Préjudice agrément temporaire : Concernant le préjudice agrément reconnu dans le rapport d'expertise comme une perte de jouissance des activités de loisirs et de sport pour une durée de 4 mois, il conviendrait d'allouer la somme de 1000€.

- Préjudice sexuel : Le préjudice sexuel est décrit dans le rapport comme étant « en lien avec l'état de Stress Post Traumatique associé à un syndrome dépressif réactionnel, avec inhibition psychique, sexuelle et social » pour une durée de 3 mois, il conviendrait d'allouer la

somme de 1000€.

- Assistance tierce personne :Le rapport d'expertise relève pour ce poste :

- 1h par jour pour les GTP Classe 2 soit un total de 16 heures

- 4h par semaine jusque fin Février 2019 soit 52 heures

Soit un total de 68 Heures qu'il conviendra d'indemniser à hauteur de $68h * 15€ = 1020€$

- Frais divers : Pour ce poste il conviendra de rembourser tous les frais kilométriques et les frais annexes resté à ma charge, à savoir :

Frais kilométrique

- 62 Aller / Retour pour les Séances de Kinésithérapie soit $62 * 46km = 2852km$

- 2 Aller / Retour chez le Psychiatre soit $2 * 44km = 88km$

- 1 Aller / Retour chez l'Ostéopathe pour des douleurs cervicales soit 48km

TOTAL FRAIS KILOMETRIQUE : $2988km * 0.55€ = 1643€$

Frais annexes

- 1 séance Ostéopathie resté à charge : 50€

- 1 billet avion du 28/11/2018 annulé et non remboursé : 29€

Soit un total pour le poste de frais divers de 1722€

- Préjudice victime indirecte :

- Mon épouse a pris un arrêt du 28/11 au 30/11 avec une perte de 1 jour de carence soit 50€

Préjudice d'affection: Mon épouse a souffert de mon syndrome dépressif mixte avec repli social et état de stress post traumatique suite à mon grave AVP durant 4 mois, il serait juste

d'accorder la somme de 1000€.

Prejudice exceptionnels : Enfin mon épouse a été malgré elle victime d'un préjudice sexuel puisque je n'étais pas en mesure de répondre à ses désirs, poste pour lequel il conviendrait d'indemniser à hauteur de 1000€.

Par **Chaber**, le **03/12/2019** à **15:42**

bonjour

Je me garderais bien de donner un avis

Les assureurs ont souvent tendance à proposer dans un premier temps la fourchette basse d'indemnisation en adéquation avec le rapport de l'expert. Il vous est loisible de contester et de formuler votre réclamation